



Mercredi 28 mars 2018

DOSSIER DE PRESSE

Grâce à un partenariat entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne : bientôt 30 km de pistes cyclables à Narbonne



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES



A la fois **question cruciale du quotidien des habitants** mais aussi **vecteur d'attractivité touristique**, les déplacements doux sont au cœur des préoccupations des élus locaux qui ont pour objectif de **développer l'intermodalité**. La création d'un réseau de pistes cyclables à l'échelle du territoire y participe. C'est dans ce contexte que la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne s'associent pour la création et l'amélioration de plus de 16 kilomètres de pistes cyclables reliant les quartiers dits prioritaires au cœur de ville de Narbonne.

Ce projet répond par ailleurs à un des axes de développement du territoire de « Grand Narbonne 2030 » le **projet de territoire de la Communauté d'agglomération**, adopté à l'unanimité des groupes politiques.

Il a été intégré à l'ATI (approche territoriale intégrée) urbaine Narbonne-Lézignan-Corbières « Nouvelle donne pour des quartiers solidaires » permettant de **bénéficier de fonds européens**. L'Etat participe également à ce projet à travers une **dotation de la politique de la ville**.

Bientôt 30 kilomètres de pistes cyclables dans Narbonne

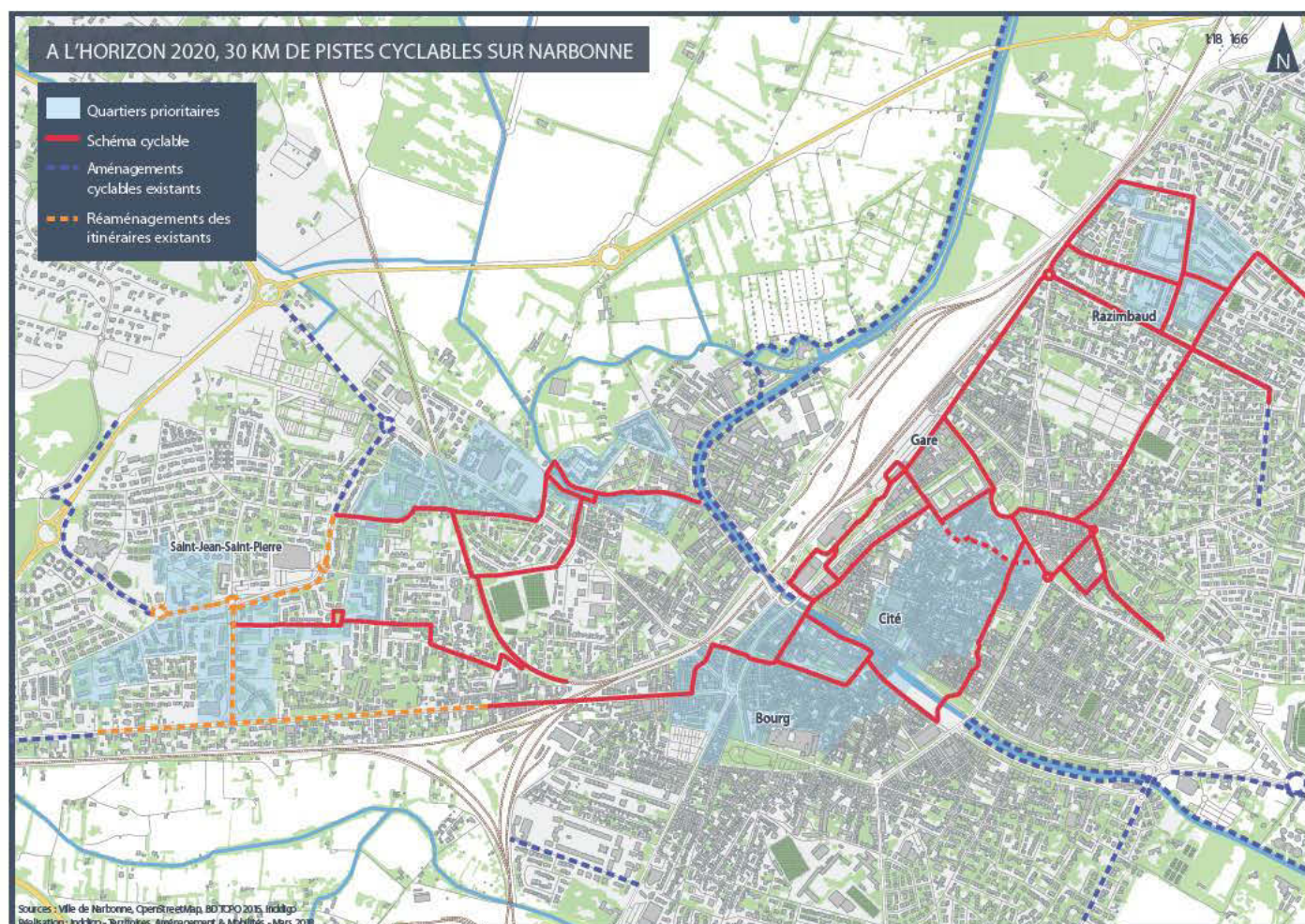
Le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne portent aujourd'hui le projet d'aménagement de pistes cyclables entre les quartiers prioritaires de Narbonne (Narbonne est : Razimbaud ; Narbonne centre : Bourg ; Narbonne ouest : Saint-Jean Saint-Pierre) et la gare, afin de favoriser la **mobilité urbaine multimodale durable**, c'est-à-dire d'offrir une **solution alternative à la voiture** pour les déplacements quotidiens et de **compléter le maillage du territoire**. Le projet de création de liaisons et voies de circulation douce entre les quartiers prioritaires et la gare (plus de 16 km), représente un **investissement de plus de 1,2 M€ pour le Grand Narbonne** (études et réalisation), co-financés à hauteur de **330 000 € par l'Etat (dotation politique de la ville)** et de **550 000 € par le Feder** (fonds européen de développement régional). En parallèle, la Ville s'engage dans ce projet à travers un programme pluriannuel d'investissements, dont **300 000 € investis pour l'année 2018**.

L'ATI urbaine

Depuis 2015, le Grand Narbonne est associé à trois autres collectivités (la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, la Ville de Lézignan et la Ville de Narbonne), dans le cadre de l'ATI urbaine Narbonne-Lézignan-Corbières « Nouvelle donne pour des quartiers solidaires », dispositif qui permet le **financement de projets d'envergure dans les quartiers prioritaires politique de la ville par des fonds européens**. Le Grand Narbonne a été désigné organisme intermédiaire de l'ATI urbaine et assure ainsi la coordination du partenariat, l'appui à l'émergence des projets, l'assistance technique au montage de projets et la concertation avec la Région, gestionnaire des fonds européens.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Le maillage cyclable proposé sur la commune de Narbonne

Afin de relier tous les itinéraires cyclables de la ville, qui représentent aujourd'hui 19,3 km dont 7,5 km le long du canal de la Robine, c'est un **réseau de 16,8 km qui sera créé ou amélioré sur la commune de Narbonne d'ici 2020**, soit 12,3 km de nouvelles infrastructures et 4,5 km de réutilisation des aménagements existants. Ces nouvelles liaisons et voies cyclables porteront à plus de 30 km le réseau global de la ville.

Parmi les aménagements créés sur le réseau existant :

- pistes cyclables : renforcement et matérialisation de la séparation physique avec la chaussée,
- aménagements sur trottoir : matérialisation de la séparation avec les piétons afin d'en faire des pistes cyclables,
- bandes cyclables : proposition de transformation en pistes cyclables monodirectionnelles sur des sections courantes,
- zones 30 : ajouts de dispositifs complémentaires pour le ralentissement dans ces zones et matérialisation des double-sens cyclables.

Pistes cyclables / bandes cyclables

- Une piste cyclable est une voie cyclable exclusivement réservée aux vélos et cycles, séparée de la voirie et de l'espace réservé aux piétons.
- Une bande cyclable est un morceau de la route qui est réservé aux vélos mais pas isolé de la route.



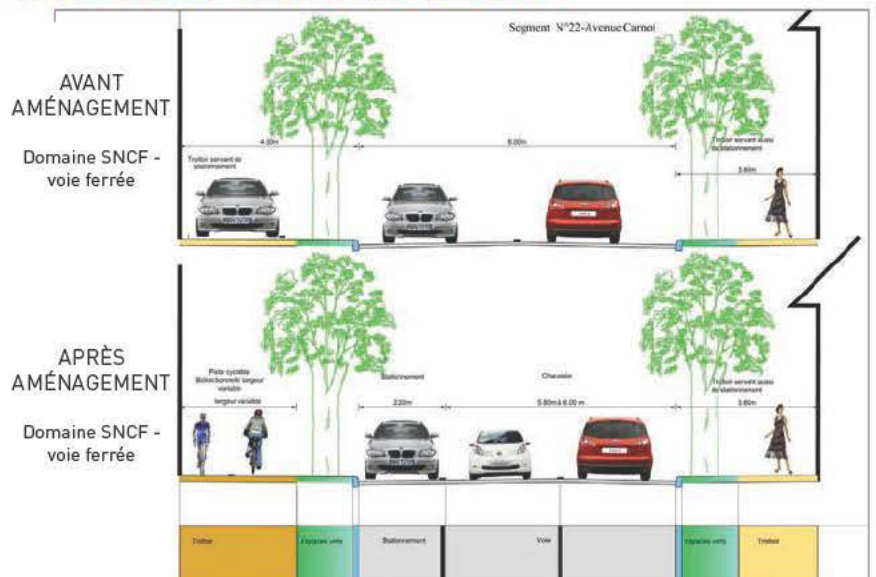
Le maillage de la ville sera réalisé en trois temps :

- en 2018 sera réalisée la liaison Razimbaud - gare - centre-ville,
- phase 2 : parcours avenue de Bordeaux - centre-ville,
- phase 3 : portions Saint-Jean Saint-Pierre - Saint-Salvayre - Quai de Lorraine ainsi que Razimbaud - Révolution - centre-ville.

Le programme 2018 : de Razimbaud au cœur de ville

Les premiers aménagements de liaisons et voies de circulation douce entre quartiers prioritaires et gare débuteront en avril 2018 par la **liaison cyclable Razimbaud - gare - centre-ville**, notamment de la piste cyclable du bd 1848 pour rejoindre la place de l'Hôtel-de-ville par l'avenue Carnot et la rue Jean-Jaurès. Une voie de circulation douce entre les platanes et la clôture SNCF, un passage devant la gare et un cheminement de la gare routière à la Médiathèque en passant devant le palais du Travail vont être créés. Ce premier chantier a pour but de sécuriser la circulation au niveau de ces carrefours générateurs de trafic en permettant le développement des trajets en vélo, de créer de nouveaux cheminements piétons et de remodeler cette entrée de ville, **tout en maintenant et en restructurant les stationnements**. Le montant de ces travaux prévus en 2018 s'élève à 715 000 € dont 415 000 € investis par le Grand Narbonne et 300 000 € pris en charge par la Ville de Narbonne.

LA GARE ET L'AVENUE CARNOT



Structurer et sécuriser le réseau cyclable pour remodeler la mobilité à Narbonne

La pratique du vélo comme moyen de transport quotidien est **aujourd'hui limitée par la part de voitures en circulation et la part insuffisante d'aménagements cyclables générant un sentiment d'insécurité pour les usagers**. L'objectif du projet est à la fois de limiter les contraintes générées par le réseau ferroviaire, les cours d'eau et le réseau routier rendant les traversées difficiles et de **favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement utilitaire**, ce d'autant que les déplacements quotidiens sont courts (5 km en moyenne). Cela implique de **créer un réseau structuré et sécurisé** en augmentant les **liaisons cyclables** et l'**offre de stationnements vélos**.

La Ville de Narbonne s'engage pour améliorer le cadre de vie

A travers ses différentes actions dans l'**entretien et l'amélioration des voiries**, l'**entretien des espaces verts** ou encore ses actions pour favoriser la **tranquillité** des habitants, la Ville de Narbonne est un acteur essentiel du quotidien de ses habitants.

Dans le domaine des **circulations douces**, elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une large **concertation avec les conseils citoyens et les associations locales** pour élaborer un projet global. En 2018, ce projet commence à se concrétiser, grâce au partenariat avec le Grand Narbonne, dans le cadre de l'ATI urbaine. En parallèle, **d'autres actions en faveur du développement du vélo sont en cours d'élaboration** et seront prochainement présentées.

7,5 M€ investis par le Grand Narbonne pour le déploiement et l'entretien des pistes cyclables

Depuis 2003, date de création de la Communauté d'agglomération, 500 000 € sont consacrés chaque année par le Grand Narbonne à la création et à l'entretien des voies de circulation douce du territoire. Soit au total, 7,5 M€ pour les plus de 80 km qui composent la « Littorale », le réseau de voies de circulation douce créé par le Grand Narbonne.

Récemment, trois chantiers d'importance ont été réalisés : deux sur Leucate pour près de 900 000€ et le dernier à Cuxac-d'Aude, le long de la route départementale D13 pour assurer la liaison vers Narbonne.

Des aménagements qui s'inscrivent dans la Méditerranée à vélo - Euro Vélo 8

Ces travaux s'intègrent dans le programme général, en partenariat avec le Département de l'Aude, de la **Méditerranée à vélo - Euro Vélo 8 : un projet d'itinéraire de longue distance, balisé et sécurisé pour les cyclistes**, permettant le développement du tourisme et de l'éco-mobilité. Cet itinéraire reliera **Cadix en Espagne, la Grèce, puis Chypre** en traversant onze pays du bassin méditerranéen. En France, l'itinéraire s'étend sur 700 kilomètres en bordure de la Méditerranée. **87 kilomètres d'itinéraire parcourront la Communauté d'agglomération** en empruntant la Littorale, l'itinéraire de circulation douce du Grand Narbonne. Le Grand Narbonne est le maître d'ouvrage des aménagements réalisés sur son territoire en lien avec les régions Paca et Occitanie (schémas régionaux des véloroutes et voies vertes).

En 2018, les investissements du Grand Narbonne pour la création et l'amélioration des pistes cyclables sont quasiment doublés par rapport aux années précédentes : ils vont atteindre 976 000€.